



Date : 23/07/2024

DEMANDE DE COTATION N° UNFPA/BDI/RFQ/2024/03

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour les articles suivants en un seul lot :

#	Nom du produit	Description du produit	Unité de mesure	Quantité
01	Flanelle	Tissus flanelle	Mètre	4358
02	Aiguille	Aiguille à couture moyen	Pièce	13075
03	Fil à coudre	Fil à coudre, couleurs variées	Rouleau	2615
04	Mètre ruban	Mètre ruban pour couture	Pièce	7845
05	Tissus imperméable	Tissus imperméable	Mètre	4358
06	Tissus éponge	Tissus éponge	Mètre	4358

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

II. Objectif :

L'objectif de cette Demande de Cotation est d'identifier des fournisseurs en mesure de fournir à l'UNFPA tous les produits mentionnés ci-dessus. Les vendeurs sélectionnés seront tenus de fournir ces produits sur la base de bons de commande spécifiques envoyés à chaque vendeur.

III. Questions

Les questions ou demandes d'éclaircissement doivent être soumises par écrit au plus tard le **31 juillet 2024**, à la personne de contact ci-dessous :

Nom de la personne à contacter à UNFPA : Unité des Achats

Adresse email : burundi-procurement@unfpa.org

IV. Soumissionnaires éligibles

Cette demande de Cotation est ouverte à toutes les entreprises légalement constituées qui peuvent fournir les produits demandés et qui ont la capacité légale de livrer dans le pays, ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.



V. Contenu de la Cotation

Les cotations doivent être soumises dans un seul courriel si possible, en fonction de la taille du fichier. Les offres doivent contenir :

- a) **Des échantillons**, en réponse aux exigences décrites dans les spécifications, à déposer à la réception de UNFPA, sis à Kabondo, Avenue Gihungwe No35.
- b) **Une offre de prix**, qui doit être soumise en respectant strictement le formulaire d'offre de prix.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société et soumises au format PDF.

VI. Instructions pour la soumission

Les propositions doivent être préparées sur la base des directives énoncées à la section IV ci-dessus, accompagnées d'un formulaire d'offre de prix dûment rempli et signé, et doivent être envoyées par courrier électronique indiquée ci-dessous au plus tard le mercredi **07 août 2024 à 12H00**, heure de Bujumbura. Adresse email: reception.offres.burundi@unfpa.org

Veillez noter les directives suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans la ligne d'objet du courriel : **N° UNFPA/BDI/RFQ/2024/03**

Les offres ne contenant pas l'objet identique au sujet du mail sont susceptibles d'être rejetées par le responsable des achats et par conséquent non prises en compte.

- La taille totale du courriel ne doit pas dépasser 20 Mo (y compris le corps du courriel, les pièces jointes codées et les en-têtes). Lorsque les détails techniques se trouvent dans des fichiers électroniques volumineux, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date limite.
- Toute cotation soumise sera considérée comme une offre par le soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la cotation par l'UNFPA. L'UNFPA n'a aucune obligation d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette demande de cotations.

VII. Attribution

L'UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre a été jugée substantiellement conforme aux documents de la demande de cotation.

VIII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les quantités de biens spécifiées dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

IX. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont fixées à 30 jours nets à la réception des documents d'expédition, de la facture et de toute autre documentation requise par le contrat.



X. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : Politique contre la fraude. La soumission de toute offre implique que le soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur Exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération dans les investigations menées, constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : Ligne anti-fraude de l'UNFPA.

XI. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : Politique de tolérance zéro.

XII. Contestation de la RFQ

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de la demande de cotation, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA, Mr Victor Kaya-Mandzila, à l'adresse suivante : kaya@unfpa.org. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse supplychain@unfpa.org.

XIII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents en format PDF.

Cordialement,
Victor Kaya-Mandzila
Chargé des Opérations, UNFPA Burundi

PO

Francine Muragwabugabo

DocuSigned by:
Francine Muragwabugabo
0EAA66ABCFB49E...



Bordereau de prix

Nom du soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de la cotation :	N° UNFPA/BDI/RFQ/2024/03
Devise de la cotation :	BIF
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	N/A
Durée de validité de la cotation : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes.**

Exemple de bordereau des prix :

Article	Nom et Description du produit	Unité de mesure	Prix à l'unité	Quantité	Total
01	Tissus flanelle	Mètre		4358	
02	Aiguille à couture moyen	Pièce		13076	
03	Fil à coudre, couleurs variées	Rouleau		2615	
04	Mètre ruban pour couture	Pièce		7845	
05	Tissus imperméable	Mètre		4358	
06	Tissus éponge	Mètre		4358	
	Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2020 suivant, à :				
	UNFPA Burundi, Kabondo, Avenue Gihungwe, No35, Bujumbura, Burundi,				
TOTAL					

Commentaires du vendeur:

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation N° UNFPA/BDI/RFQ/2024/03, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.



Fonds des Nations Unies pour la Population
Kabondo, Avenue Gihungwe, num 35
Tél : 22 20 35 00; 22 20 3513; 22 20 35 17
E-mail : burundi.office@unfpa.org
Site web: <http://burundi.unfpa.org>

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre		Date et lieu

^{DS}
Uk

^{DS}
FM



Fonds des Nations Unies pour la Population
Kabondo, Avenue Gihungwe, num 35
Tél : 22 20 35 00; 22 20 3513; 22 20 35 17
E-mail : burundi.office@unfpa.org
Site web: <http://burundi.unfpa.org>

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).